



Commission Régionale Futsal

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°51

Réunion du jeudi 21 mai 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL U18 FUTSAL

Régional 3

Poule A

54783867 FUTSAL CLUB CHOISY 1 / PARIS 18 IUNITED 2 du 23/05/2026.

La Commission,

Pris connaissance des courriels de FUTSAL CLUB CHOISY et de la Mairie de CHOISY LE ROI du mardi 19/05 indiquant l'indisponibilité du gymnase pour un coup d'envoi à 18h00 et proposant de débiter la rencontre à 20h00 – refusé par PARIS 18 UNITED,

Considérant que suite à ce refus, le club de FUTSAL CLUB CHOISY fait une nouvelle proposition pour un coup d'envoi à 19h00,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,

Par ces motifs,

Donne son accord pour ce nouvel horaire et fixe le coup d'envoi du match à 19h00 (samedi 23/05/2026 au gymnase René Rousseau de CHOISY LE ROI).